

- étendre l'implication de l'ANPME pour promouvoir les bénéfices de cette approche et participer ainsi à l'impulsion des démarches responsables au sein des PME et de leur chaîne d'approvisionnement.

4. Recommandations envers la société civile

- renforcer les organisations de la société civile en palliant à leurs défaillances, notamment en les dotant de moyens humains et financiers suffisants et en encourageant le partenariat public, privé, société civile ;
- encourager les pouvoirs publics à créer un label d'association responsable comme gage d'efficacité, de transparence et d'impact positif généré.

5. Recommandations envers les partenaires sociaux

- outiller les centrales syndicales des principes de la RSO comme vecteur d'efficacité en interne ;
- faire de l'action syndicale un outil de la progression de la RSO à l'intérieur des entreprises ;
- encourager les syndicats à former et à nommer des « référents RSO » dont le rôle est de contribuer au développement des bonnes pratiques RSO au sein des entreprises et de les accompagner dans des politiques plus inclusives et performantes à travers le prisme de la RSO, notamment dans le cadre des comités entreprise, CHS, conformément au code de travail.

6. Recommandations spécifiques aux territoires

Les territoires occupent une place privilégiée dans les stratégies de développement durable puisque c'est à l'échelle du « local » que s'expriment les impulsions visant à un développement inclusif.

L'intégration des enjeux du développement durable à la dimension territoriale, notamment régionale, permet d'assurer une meilleure articulation des mesures initiées par les différents niveaux de décision territoriaux et de favoriser la mobilisation des parties prenantes au profit d'un développement humain, durable et équilibré des territoires.

C'est également à l'échelle des territoires que s'exercent les compromis entre les enjeux économiques sociaux et environnementaux et que s'expérimentent les nouveaux fonctionnements de la durabilité et avec la régionalisation avancée, l'intégration des enjeux du développement durable constitue un vivier d'opportunités important pour favoriser le développement inclusif des régions et s'engager dans la voie de l'innovation territoriale. Dans ce sens, il est recommandé de :

- opter pour un management de la durabilité appliqué aux territoires conformément au cadre législatif et de renforcer les compétences relatives au concept et principes du développement durable et de la RSO des élus et des acteurs publics ;
- engager des actions durables adaptées aux spécificités de chaque territoire ;

- favoriser l'approche participative et renforcer les mécanismes de concertation et co-construction ;
- s'appuyer sur le potentiel de création de valeur de l'économie sociale et solidaire ;
- œuvrer pour l'égalité en luttant contre les discriminations ;
- faire converger les intérêts des opérateurs avec les stratégies des communes et des collectivités pour le développement territorial ;
- favoriser l'innovation territoriale et participer à résoudre les enjeux sociaux clés.

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

Développement du monde rural, défis et perspectives

Auto-Saisine n°01/2017

Conformément à l'article 6 de la loi organique n° 128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi, en date du 9 juin 2016 afin de préparer un rapport et avis sur le thème relatif aux « développement du monde rural, défis et perspectives ».

Dans ce cadre, le bureau du Conseil a confié à la commission permanente chargée de la régionalisation avancée et développement rural et territorial la préparation d'un rapport sur le sujet.

Lors de sa 71^{ème} session ordinaire tenue le 23 février 2017, l'assemblée générale du Conseil Economique, Social et Environnemental a adopté ce rapport à l'unanimité, dont est extrait le présent avis.

Introduction

Conscient des enjeux socio-économiques et politiques que représente le monde rural et des difficultés qu'il rencontre, le Conseil a décidé dans le cadre d'une auto-saisine, de se pencher sur la question des défis du monde rural et les perspectives de son développement.

Plusieurs raisons ont motivé le choix de ce sujet, particulièrement l'ambition d'une émergence socio-économique durable et qui peut être entravée sans l'ancrage du monde rural dans la dynamique nationale. En d'autres termes, le faible niveau du développement humain des populations rurales, la persistance des inégalités socio-économiques, l'enclavement, la marginalisation et la pauvreté accentuée qui touche davantage les populations les plus vulnérables des campagnes marocaines constituent des freins et des situations à risques qu'il convient de juguler. De même, le monde rural est pourvoyeur de capitaux humains et renferme des gisements de richesses qu'il convient de mobiliser au service du développement durable de la nation.

En effet, les données et les chiffres montrent que malgré les nombreuses initiatives de développement et les efforts de la nation déployés par tous les acteurs intervenants face aux défis démographiques, de changements de modes de vie et de création d'emploi en milieu rural, la situation du monde rural demeure très inquiétante ; des disparités se manifestent aussi bien entre le monde rural dans sa globalité comparé au monde urbain qu'entre mondes ruraux, et notamment en matière d'accès aux services sociaux de base, d'infrastructures et d'équipements. Cela a pour effet l'accentuation de l'exode rural et de la pression sur les villes et par conséquent sur les terres à grande production agricole par le fait de l'urbanisation et donc de l'extension des villes et la recherche permanente des sécurités alimentaire et économique des personnes.

Ces différentes problématiques interpellent quant à l'efficacité et l'efficience des politiques publiques mises en place à ce jour, à la bonne gouvernance, à la convergence et cohérence des plans et programmes, à la vision stratégique nationale du développement du monde rural.

Le rapport, dont extrait le présent avis, se propose d'analyser les différentes facettes de ces problématiques et d'apporter des éléments de réponses à ces questions, dans la perspective d'inciter les pouvoirs publics à élaborer, en concertation avec tous les acteurs concernés et la participation effective des populations rurales, une nouvelle vision consacrée au développement du monde rural et qui sera centrée beaucoup plus sur la dimension humaine et pas seulement sur les équipements et les infrastructures de base.

Objectifs et méthodologie de travail

Cette auto-saisine se propose d'atteindre les objectifs principaux suivants :

- 1 – dresser un état des lieux de la situation du monde rural ;
- 2 – présenter une analyse approfondie des différentes problématiques du monde rural ;
- 3 – formuler des recommandations opérationnelles pour un développement durable du monde rural.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration de ce rapport, consiste à procéder à une analyse de l'état actuel de développement rural et de déceler les facteurs ayant entravé l'amélioration du cadre de vie de la population vivant en milieu rural de façon à mieux révéler les éléments manquants à une meilleure cohérence et intégration des stratégies et programmes dans leurs objectifs et au stade de leur mise en œuvre ainsi que les défis à relever pour la promotion d'un développement durable du monde rural.

Dans cette perspective, et en plus de la compilation des différents documents de référence sur le sujet traité, et conformément à sa démarche participative et de concertation élargie, le CESE a organisé des auditions des départements ministériels, d'établissements publics, des représentants de syndicats, des organisations professionnelles, de la société civile. Des personnes ressources internes et externes au Conseil ont été auditionnées pour éclairer les travaux de la commission ainsi que les organismes internationaux (FAO, FIDA).

Par ailleurs deux ateliers de travail ont été organisés avec des structures opérant sur le terrain et des organisations professionnelles ainsi que les organismes de financement des petits projets en milieu rural. Deux visites de terrain, la première à la région de l'Oriental et la deuxième à la région de Beni Mellal-Khénifra ont été organisées par la commission.

1. Considérant l'importance du monde rural au Maroc

Le monde rural constitue une préoccupation politique en raison de son importance démographique, sociale et économique. Il s'étend sur 90% de la superficie du Royaume et représente 40% de la population nationale. Il regroupe 85% (soit 1282 communes rurales sur 1503) des communes. 13% des communes rurales disposent d'un centre urbain¹ et on dénombre environ 33000 douars et centres ruraux.

Par ailleurs, la superficie des terres arables est d'environ 8,7 millions d'hectares² sur une superficie globale du Maroc de l'ordre de 71 millions d'hectares. Cette superficie est répartie en terres irriguées (1,5 million d'hectares) et en terres bour (7,2 millions d'hectares). A cela s'ajoute près 3 500 km de littoral avec un espace maritime d'environ 1,1 million de km². Les montagnes abritent 70% des ressources hydriques et couvrent 62% de la forêt marocaine (sans forêt alfatière) et foyers de la biodiversité d'environ 80% des espèces endémiques.

Le monde rural recèle 43% des actifs du pays et l'agriculture, composante importante du monde rural, couvre les besoins 65% des besoins en céréales, 96% des besoins en lait, 98% des besoins en viandes rouges, 100% des besoins volaille, 48% des besoins en sucre et 9% des besoins en huile³.

2. Considérant les efforts louables déployés par l'Etat

A travers la réalisation de projets et stratégies de développement en vue d'améliorer le niveau de vie des populations vivant dans le monde rural. A cet égard, il importe de citer les programmes entrepris en matière d'éducation (charte nationale d'éducation et de formation 2000-2013, programme des aides financières « Tayssir » , « Vision stratégique 2030 ») et programme de santé (plan national de la promotion de santé en milieu rural, stratégie sectorielle de la santé 2012-2016, programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) et le programme d'électrification rurale global (PERG), le programme national des routes rurales (PNRR et PNRR2). Des programmes d'infrastructures numériques ont été également lancés durant ces dernières années.

D'autre part, des stratégies nationales de développement rural, ont été lancées, notamment la stratégie 2020 du développement rural fin des années 90, la stratégie de développement rural, partie agricole non incluse, en 2011, et des stratégies ayant une composante importante du rural, notamment le PMV, lancé en 2008, la « Vision 2020 du tourisme » et la « Vision 2015 de l'artisanat » et la stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne élaborée en mars 2016. Ces plans et stratégies ont contribué à l'amélioration significative des infrastructures de base.

¹ Direction des statistiques, HCP, RGPH, 2014

² Rapport de synthèse, Assises nationales sur le thème « La politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social » Skhirat, 08 - 09 décembre 2015

³ Projet de loi de finances 2016, secteur agricole, ministère de l'agriculture et de la pêche maritime

Cependant, des efforts sont à déployés pour s'intéresser davantage aux zones les plus défavorisées en privilégiant l'élément humain.

3. S'inspirant de la démarche novatrice de l'Initiative nationale du développement humain

Avec ses forces et faiblesses, emmenant d'une volonté Royale, de l'Etat providence, l'INDH tente de combler les insuffisances de l'action gouvernementale et des élus en matière de développement humain et particulièrement la lutte contre la précarité et la vulnérabilité en milieu rural.

4. S'inscrivant dans le cadre du nouveau programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural,

Conçu pour résorber le déficit enregistré dans le monde rural en matière d'infrastructures et de services sociaux de base, élaboré à partir d'un diagnostic territorial, basé sur la participation et l'implication des acteurs concernés au niveau local, régional et national et identifiant 29 000 douars, souffrant d'un déficit des services sociaux de base (enseignement, santé, eau, électricité, routes rurales,...) au niveau de 1 253 communes rurales relevant de 73 provinces et préfectures et de 20 800 projets pour 12 millions de bénéficiaires avec un montant global d'investissement de 50 milliards de dh.

5. S'inscrivant dans la nouvelle organisation territoriale

Reconnaissant la prééminence de la région, devenue donc l'espace idoine pour la promotion du développement du monde rural et le président de la région dispose désormais des instruments juridiques forts pour le développement de la région, il s'agit entre autre des programmes de développement régionaux (PDR) et les Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT). Ainsi que les Programmes d'actions communales (PAC) et les Programmes de Développement des Provinces et Préfectures (PDPP) stipulés⁴ par les dispositions de la loi organique n° 112-14 sur les provinces et préfectures et de celle n° 113-14 relative aux communes.

6. Partant des éléments de constats et d'analyse

Les efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de développement et de promotion sociale, ont enregistré, ces dernières années des progrès perceptibles, attestés par une légère évolution positive de certains indicateurs notamment d'accès à l'éducation, aux infrastructures et services de base, à juste titre, l'espérance de vie à la naissance est passé de 47 ans en 1962 (57 en milieu urbain et 43 en milieu rural) à 75,5 ans en 2014 (77,8 ans en milieu urbain et 72,6 ans en milieu rural), le système éducatif a progressé sur le plan de l'élargissement de l'accès à la scolarisation, (ex : le taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans est passé en milieu rural durant la période 2014-2015 de 95,9% à 98,3%), le taux d'accès à l'eau potable atteint 95% en 2014, contre 14% en 1995 et celui d'accès à l'électricité 96,5%, en 2014 contre 18% en 1995, de même, le taux d'accès de la population au réseau routier a atteint 85% à juillet 2016.

⁴ Selon le HCP, l'indice de GINI est passé de 0,393 en 1991 à 0,388 en 2014

Toutefois, ces efforts n'ont réduit ni les inégalités de manière générale⁴, ni les inégalités de développement existantes entre le monde urbain et le monde rural et entre homme/femme. Ils n'ont renforcé que les équipements en négligeant souvent l'élément humain. Ainsi le développement humain continue de se faire à deux vitesses et les progrès sectoriels enregistrés, notamment en matière de santé et d'éducation et d'infrastructure, sont constamment meilleurs en milieu urbain. Cela s'observe au niveau de la pauvreté et de la précarité qui demeurent encore élevé dans le monde rural 79,4% des personnes pauvres et 64% des personnes vulnérables et 47,7% taux d'analphabétisme en milieu rural contre 22,2% pour l'urbain pour la population âgée de 10 ans et plus, et 56% de la population vivant dans les zones montagneuses sont analphabètes.

La transition démographique qu'a connue le Maroc ses dernières années a été accompagnée par une transformation profonde du territoire marocain, qui s'est manifestée par le développement accéléré et anarchique de nouvelles villes aux alentours des grandes villes en l'absence d'une politique intégrée d'aménagement de ces espaces tenant compte des mutations et changements socioéconomique des populations rurales. Ainsi les zones périurbaines ont subi et continuent de subir une forte pression foncière et démographique avec tous les problèmes et risques que peut engendrer la concentration de populations hétérogènes et souvent pauvres sur un territoire.

Autres facteurs souvent interdépendants sont susceptibles d'impacter le développement socio-économique futur du monde rural. Il s'agit notamment :

- le vieillissement de la population rurale (9,7%⁵ de la population rurale, estimée à 13,5 millions d'habitants, sont âgés de 60 ans et plus) ;
- la féminisation progressive et croissante du travail agricole en monde rural ;
- l'accroissement de l'exode rural : les plus jeunes et les plus instruits quittent le monde rural ce qui implique que l'agriculture pour les jeunes reste comme un recours de dernier ressort lorsqu'ils ne trouvent pas d'autres moyens de subsister ;
- l'avènement dans les zones riches et à forte potentialité agricole d'une nouvelle catégorie d'agriculteurs « agro-citadins » attirés par la défiscalisation du secteur, coïncidant avec le lancement du Plan Maroc Vert ;
- la mécanisation (modernisation) de l'agriculture ;
- le morcellement des terres (héritage, etc.) et l'augmentation des superficies de moins de 5Ha ;
- la faiblesse de la production agricole notamment dans les années de sécheresses et l'insuffisance en matière de création et de diversification des activités non agricoles ;
- l'intégration de l'approche genre dans la planification stratégique qui demeure limitée puisque les politiques publiques ne fournissent pas toujours des mécanismes opérationnels et accessibles aux femmes. De même, sur le plan de l'autonomisation économique, les femmes continuent d'être touchées par la pauvreté et l'exclusion, la discrimination et l'exploitation de manière disproportionnée particulièrement en milieu rural. La discrimination entrave l'accès aux ressources de production financières (revenu, épargne⁴, crédit) physiques (accès à la terre, au logement, à la technologie,...) ;

⁵ RGPH, HCP, 2014

- la dimension mobilité sociale intergénérationnelle qui se rapporte aux déplacements des individus sur l'échelle sociale d'une génération à une autre et qui demeure l'un des facteurs de blocage au développement particulièrement du monde rural.

Accès aux services publics sociaux de base et aux infrastructures

L'analyse de données ayant trait au développement des services et infrastructures en faveur des populations rurales souligne ce qui suit :

- le réseau des établissements de soins de santé de base (ESSB) souffre d'un manque de coordination et de communication avec le secteur hospitalier, de l'absence d'une carte sanitaire opposable aux deux secteurs public et privé. Le schéma actuel d'organisation du réseau d'ESSB a atteint ses limites. La logique d'intervention en matière de couverture sanitaire, fondée sur la construction d'ESSB dans quasiment toutes les communes rurales, sans tenir compte du manque de ressources humaines, matérielles et financières ... a conduit à la situation actuelle dans laquelle plusieurs centres de santé sont actuellement fermés et de nombreux établissements sont très peu fréquentés. Les déterminants de la santé (hygiène, accès à l'eau potable, accès aux soins, vaccination ...) sont à améliorer en ciblant les régions défavorisées et les populations pauvres ou vulnérables ;
- de même, seul 32% de la population rurale bénéficie d'une couverture médicale et 23% des ruraux bénéficient de l'AMO (76% en milieu urbain) et 48% des populations rurales disposent d'une carte RAMED (contre 52% en milieu urbain) ;
- le système d'éducation et de formation connaît de grandes inégalités sociales, territoriales (urbain-rural) et de genre et l'enseignement primaire et préscolaire demeure faiblement développé, alors qu'en milieu urbain, il est plus développé et de plus en plus assuré par le secteur privé. Le taux de redoublement et d'abandon scolaire trop élevé notamment pour l'enseignement secondaire au niveau des collèges et lycées. Le Maroc gaspille entre 8 et 9 milliards de DH annuellement entre déperdition scolaire et redoublement ;
- les écoles communautaires présentées comme principale alternative pour améliorer le taux de rétention des enfants à l'école ont besoin d'une évaluation à mi-parcours. A cela s'ajoute une carence en matière d'intégration des actions des différents intervenants (équipements, infrastructures, l'électrification, l'eau potable, les routes, la médecine préventive, ...) ;
- le taux d'accès à l'eau potable est de 95% (2014) contre 14% lors du lancement du programme en 1995, mais l'accès de la population à l'eau potable au réseau ne dépasse pas 55,3% fin 2014, et les branchements à domicile ne représentent que 39,7%. 3,5 millions de personnes ne bénéficient toujours pas d'un approvisionnement régulier. Les tarifs appliqués constituent un frein à la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, à cause des faibles revenus des populations rurales. Le faible raccordement au réseau d'assainissement pose

aussi de vrais problèmes sanitaires et environnementaux graves surtout au niveau des centres ruraux émergents ;

- s'agissant de l'électricité, le taux d'accès à l'électrification rurale est passé de 18% (1995) à 96,5% (2014). Mais environ 1,3 millions de personnes, ne bénéficient toujours pas de raccordement au réseau électrique ;
- en ce qui concerne l'habitat rural, il est caractérisé par la forte dispersion du logement en milieu rural et par le manque des conditions sanitaires décentes et un service minimum de base. Les centres ruraux implantés sans plan d'aménagement dans la majorité des cas souffrent également des problèmes d'assainissement et des infrastructures leurs permettant de jouer pleinement leurs rôles en tant qu'espace de vie sociale, économique et culturelle, de création de richesses et d'emploi. En outre, les souks hebdomadaires implantés dans la plupart des communes rurales ne sont toujours pas aménagés et réhabilités en tant qu'espace de vie des populations rurales, de rencontres et d'échanges sur le plan culturel, social et économique ;
- par ailleurs, des efforts importants ont été déployés au cours des 20 dernières années permettant ainsi de développer le réseau routier ((PNRR1), (PNRR2). Toutefois, la multiplication des intervenants notamment au niveau local, régional et national pose le problème de coordination et de cohérence des programmes visant à désenclaver le monde rural. Les routes non classées et les pistes rurales qui sont les plus utilisées en milieu rural, nécessitent la mise en place d'un dispositif qui assure à la fois la construction et surtout l'entretien de ces routes, en définissant et clarifiant la responsabilité de la gestion de ces routes (entretien, surveillance, signalétique, ouvrages d'art ...) en respectant les normes en vigueur ;
- des programmes d'infrastructures numériques ont été également lancés durant ces dernières années, mais l'accès à l'information et aux moyens de communication en milieu rural demeure encore très limité.

Leviers d'action importants à valoriser pour la promotion de l'économie rurale

Le dynamisme de l'économie rurale requiert la création des opportunités économiques autour de secteurs porteurs afin de procurer un revenu satisfaisant renforçant le pouvoir d'achat des populations rurales.

Cette dynamique, ne devrait pas se limiter à l'agriculture seule car avec les changements et mutations socio-économiques marquant le paysage marocain et ses campagnes, il s'avère opportun de favoriser le développement des synergies avec d'autres secteurs pourvoyeurs de richesses et d'emplois comme la pêche, le tourisme rural et l'artisanat pour redynamiser et développer l'économie du monde rural.

Une agriculture à redynamiser pour intégrer les spécificités et les mutations nouvelles du monde rural

Le secteur agricole au Maroc est l'un des moteurs essentiels du développement économique et de la lutte contre la pauvreté. Sa contribution au PIB national varie en fonction des années, selon HCP, elle est passée de 13,3% en 2013, à 13,7% en 2015. Il emploie 40% de la population active, constitue une source de revenu pour 80% de la population rurale et participe annuellement à hauteur de 11% de la valeur totale des exportations⁶.

Depuis le lancement de la stratégie agricole Plan Maroc Vert en 2008, le secteur agricole a enregistré des améliorations importantes car, la contribution de l'agriculture à la croissance, est passée de 6% durant la période 2000-2007 à 20% durant la période 2008-2015. Le taux de croissance annuel moyen s'est hissé à +6,7% pour la même période contre +3,9% pour le reste de l'économie nationale⁷.

Par ailleurs, le PMV a contribué à l'amélioration de l'agriculture marocaine notamment en termes de budget d'investissement, les résultats probants réalisés montrent que l'investissement agricole a été multiplié par 1,7 entre 2008 et 2014, avec une hausse de 34 % des exportations agro-alimentaires depuis 2008. Dans ce cadre, la Maroc occupe actuellement les rangs de 1^{er} exportateur mondial de Câpre, haricots verts et huile d'Argan, 3^{ème} exportateur de conserves d'olives et 4^{ème} exportateurs de clémentines et de tomates⁸.

L'agriculture solidaire elle aussi a enregistré des améliorations significatives notamment par la réalisation des projets de développement pilier II, dont le nombre de bénéficiaires ciblé par les 700 projets lancés depuis 2010 avoisine les 767 000 et les superficies concernées dépassent les 800.000 hectares. Des mesures de soutiens et d'accompagnement en faveur de l'agriculture solidaire ont été mises en place pour conforter les petits agriculteurs on cite notamment l'assurance multirisque, les subventions octroyées dans le cadre du Fonds de développement Agricole (FDA), l'opération d'agrégation, etc.

Le développement et la commercialisation des produits du terroir ont eu une attention particulière durant ces dernières années en vue de soutenir les coopératives féminines, les groupements d'exploitants et les associations de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, le contrôle de la qualité de ces produits devrait être renforcé en vue de les valoriser et d'améliorer leur commercialisation.

En dépit des progrès enregistrés en matière de production, des efforts sont à déployer afin de renforcer la résilience particulièrement des petits et moyens agriculteurs moyennant l'amélioration de et la diversification de leurs sources de revenus. L'agriculture solidaire qui touche principalement les petits agriculteurs devrait bénéficier davantage du soutien financier et d'accompagnement afin de lutter contre la pauvreté en milieu rural en augmentant significativement le revenu agricole dans les zones les plus défavorisées.

S'agissant des volets ayant traités à l'encadrement de proximité, sensibilisation, formation des agriculteurs et jeunes exploitants, des insuffisances ont été révélées sur le terrain dans ces domaines. Ces volets nécessitent, en conséquence, plus d'effort et d'accompagnement dans la perspective d'encourager les initiatives et d'améliorer les connaissances et le savoir-faire local des agriculteurs et les aider à développer leurs pratiques agricoles et diversifier leurs productions.

Les changements sociaux, démographiques, économiques, territoriaux et climatiques et leurs effets sur les modes de vie des populations rurales, interpellent aujourd'hui l'ensemble des acteurs opérant dans le domaine du développement rural. La prise en compte de ces nouvelles mutations et changements dans une vision rénovée à prévoir pour un développement durable du monde rural exige de relever les défis majeurs suivants :

- le foncier agricole constitue un vrai problème et des litiges persistent encore limitant ainsi une meilleure exploitation des terres agricoles ;
- la commercialisation des productions pose encore énormément de difficultés d'accès aux marchés ;
- la faiblesse de l'organisation et la réglementation de circuits d'approvisionnement des intrants et des produits phytosanitaires et produits chimiques ;
- la gestion rationnelle de la ressource en eau interpelle les intervenants au niveau local, régional et national, particulièrement avec la rareté de cette ressource et la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie. Le renforcement des programmes de réhabilitation et d'aménagement des réseaux d'irrigation traditionnels (séguia, khattara,...) et la mise en place de barrages collinaires (stockage des eaux de surface et de ruissellement lors d'une année pluvieuse) aideront mieux à valoriser la ressource eau ;
- phénomène d'analphabétisme des agriculteurs et des ruraux en général qui reste l'un des défis majeurs à relever ;
- faiblesse en matière de transformation des productions agricoles, la commission parlementaire (Chambre des conseillers) dans son rapport de juillet 2016 sur l'évaluation des politiques publiques y compris le PMV a souligné que les unités-agroindustrielles ne représentent que 24% de l'ensemble du tissu industriel marocain ;
- la sécurité alimentaire principalement de certaines denrées le sucre, les huiles et le blé tendre pourra constituer un sérieux défi dans l'avenir ;
- des insuffisances accrues en matière de développement des activités non agricoles en milieu rural, notamment les services liés à l'agriculture et à l'usage commercial.

⁶ Agence pour le Développement Agricole/MAPM

⁷ Rapport économique et financier, projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2016, ministère de l'économie et des finances

⁸ 8ème édition des Assises de l'Agriculture, Meknès avril 2015 (<http://www.agriculture.gov.ma/pages/actualites/8ieme-edition-des-assises-de-l%E2%80%99agriculture>)

Pour un nouvel élan de la recherche agronomique et de l'innovation technologique et sociale adapté aux zones défavorisées du monde rural

La recherche scientifique, l'innovation technologique et sociale constituent et constitueront de façon accrue des outils indispensables pour le développement de l'agriculture, de la pêche et plus généralement du monde rural. Dans ces domaines, le Maroc devra affronter des défis, déjà bien cernés par le PMV (plan Maroc Vert) et par les initiatives marocaines à la COP 22 (triple A) mais qui ne pourront être relevés sans un nouvel effort de recherche privée et publique significatif sur plusieurs plans :

- Adaptation aux effets du changement climatique et réduction de ses impacts négatifs ;
- Durcissement de la compétition internationale exigeant des efforts de productivité et une montée en gamme dans la transformation des produits de base ;
- Prise en compte des contraintes environnementales et des critères de soutenabilité dans les méthodes agricoles ;
- Développement des produits de terroir exigeant une stabilisation et une traçabilité des critères de qualité ;
- Développement d'une gestion rentable des déchets et de toutes les filières d'économie circulaire ;
- Recherche de formes de coopérations et de solidarités privées et publiques permettant de soutenir des politiques cohérentes à l'échelle d'un terroir, d'une région, d'un bassin etc.

Ces défis concernent toutes les activités agricoles ainsi que toutes celles relatives à des ressources naturelles, mais il importe de souligner les difficultés spécifiques rencontrées dans le monde rural le plus défavorisé, bien ciblé par le pilier II du PMV.

Le CESE considère qu'il est impératif de donner un nouvel élan au dispositif national marocain de recherche agronomique. La recherche scientifique et l'innovation technologique et sociale doivent être mises au service d'une politique inclusive en faveur du développement du monde rural défavorisé qui est aujourd'hui particulièrement vulnérable à tous les défis que connaît le monde agricole et dont la situation pourrait encore s'aggraver.

En effet, en dépit des avancées et acquis enregistrés dans le domaine de la recherche, ce dernier souffre des insuffisances en matière de renforcement de l'innovation technologique et sociale au profit de l'agriculture et du monde rural. La recherche scientifique en tant que véritable levier de toute politique du développement nécessitera le renforcement des ressources humaines et financières des instituts et écoles de recherche et d'enseignement supérieur et la consolidation des relations entre tous les acteurs opérant dans le domaine la recherche-action ainsi qu'en matière de sociologie rurale.

Dans cette perspective, les efforts de développement d'un système formel de recherche scientifique et de développement technologique devraient s'appuyer davantage sur les savoir-faire informels du terrain et les solutions créatives développées par les petits exploitants et qui contribuent significativement à l'amélioration de la productivité et du bien-être des populations du monde rural. Pour ce faire, il conviendrait de mener des actions de proximité en faveur des exploitants et

notamment des jeunes, via des formations adaptées : procédés agricoles, techniques de transformation, entrepreneuriat, gestion etc. A cet égard, la promotion de la création de start-ups par les jeunes en partenariat avec les universités et les écoles, dans un environnement propice, favoriseraient l'émergence d'un tissu économique et technologique agricole local. L'Etat et notamment la région devraient aussi garantir l'essor des initiatives locales (produits et services agricoles, normalisation, commercialisation ...) par l'accompagnement dans la recherche de débouchés, l'acquisition de nouveaux marchés et l'exercice d'un meilleur contrôle sur les importations et distributions illégales.

Enfin, le développement durable du monde rural ne devrait pas se limiter à l'innovation dans le seul domaine de l'agriculture mais devrait s'étendre à d'autres domaines de l'économie, de l'environnement et de la vie socioculturelle des populations et qui recèlent des gisements de création de richesses et d'emplois.

Secteur de la pêche : Potentialités importantes à valoriser au profit des populations rurales

En raison de son importance sur le plan économique et social, le secteur de la pêche devrait accorder une attention particulière aux populations vivant en milieu rural. La pêche artisanale, qui touche principalement les petits pêcheurs relevant en majorité des communes rurales, a occupé une place importante dans la stratégie halieutis. Des actions (Amélioration des conditions de vie et de travail des marins de la pêche artisanale, formation, organisation en coopératives et encadrement, ...) ont été réalisées au profit des populations de ces communes.

La promotion et la diversification des activités autour des produits de la mer (tourisme, algoculture, collecte des algues, ostréiculture, aquaculture, ...) et de l'entrepreneuriat chez les pêcheurs artisans sont des crénons à développer pour créer de l'emploi en milieu rural au profit des populations proches des zones côtières et à améliorer leurs conditions de vie, particulièrement dans certains villages de pêcheurs.

Le soutien des activités de transformation et de valorisation de la pêche et des produits de la mer en accordant la propriété à la gestion responsable du secteur de la pêche permettront de renforcer le rôle futur de l'économie bleue.

Un potentiel du tourisme rural et d'artisanat insuffisamment valorisé

Considéré parmi les secteurs prioritaires de l'économie nationale depuis les années soixante, le secteur touristique est devenu aujourd'hui un domaine vital contribuant à la création de richesses, d'emploi et source génératrice de devises du pays.

Le monde rural dispose des ressources importantes, mais le développement du tourisme rural, demeure sous-exploité. Des difficultés restent à résorber notamment, l'absence de pôles de compétitivité (cluster) ; l'absence de circuits intégrés et thématiques (différenciation, visibilité, etc.) ; faible taux d'accompagnement sur le plan de la qualité, de la performance opérationnelle et l'appui à la création des TPE et PME (accès au financement et aux marchés). De même, les savoir-faire locaux et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont jusqu'ici été peu valorisés.

Partant de la Stratégie touristique nationale «vision 2020» qui vise entre autre à valoriser les ressources naturelles et rurales tout en les préservant, et à veiller au respect de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil en leur offrant des avantages socioéconomiques, et pour mieux exploiter les richesses et potentialités du monde rural dans ce domaine, les actions suivantes devront être prises en considération lors de l'élaboration des projets destinés au développement du tourisme rural :

- l'encouragement de l'animation touristique en milieu rural et le développement de la « marque région et /ou localité » pour attirer plus de touristes. Il s'agit aussi de renforcer la capacité d'hébergement en milieu rural et d'améliorer la restauration surtout en termes d'hygiène et de qualité en agissant sur le volet formation et en sensibilisant davantage les responsables de ce secteur et ses collaborateurs ;
- la valorisation des circuits touristiques déjà existants, en prenant en compte les régions peu connues qui ont des potentialités importantes et variées, dans la mesure de les faire bénéficier des mêmes avantages en matière de développement que celles des zones déjà connues et ayant profité des projets dans ce domaine ;
- le développement des projets du développement du tourisme rural en agissant sur une offre intégrée regroupant toute la chaîne à savoir : l'hébergement, la restauration, l'animation, les équipements touristiques, l'achat des produits de terroir sur place dans des centres et boutiques d'exposition, visite des circuits touristiques, encouragement de nouveaux types d'hébergement chez l'habitant,... ;
- la participation effective des acteurs locaux, de la société civile et de la population rurale bénéficiaire des projets et plans d'action proposés pour le développement du tourisme rural ;
- le renforcement de la communication particulièrement sur les produits touristiques en milieu rural à travers le développement des sites touristiques spécifiques pour chaque produit et l'amélioration de l'accessibilité via les nouvelles technologies de l'information ;
- le renforcement du système de gouvernance des actions touristiques visant le développement du tourisme rural et la mobilisation à temps des moyens de financement prévus pour l'exécution de ces actions.

L'artisanat demeure un secteur important pour la dynamisation de l'économie rurale. Est un levier essentiel pour la promotion du développement du monde rural en raison de son importance dans l'amélioration des revenus des artisans ruraux et la création de l'emploi de la majorité des ruraux exerçant le métier d'artisan.

Dans le cadre la nouvelle stratégie nationale baptisée « vision 2015 » pour le développement de l'artisanat marocain lancé en 2005, deux cibles ont été identifiées pour améliorer la commercialisation des produits mono-artisans ruraux ; le tourisme rural, visant à intégrer les espaces d'artisanat dans les circuits du tourisme rural et la clientèle nationale de proximité.

Malgré les efforts entrepris par les acteurs dans ce domaine, des défis restent posés, il s'agit de l'insuffisance de la formation et la lutte contre l'alphabétisation des mono-artisans, le manque de renforcement de la production artisanale rurale. Les conditions sociales des artisans posent encore des difficultés (couverture sociale des artisans et particulièrement ceux du monde rural). Ainsi, que l'insuffisance d'espaces pour l'organisation de rencontres régulières entre mono-artisans ruraux (regroupés en coopératives) et la faible intégration des artisans du milieu rural dans l'économie sociale et solidaire.

Trois leviers, au moins, méritent d'être renforcés pour mieux améliorer l'artisanat dans le monde rural, il s'agit de la formation et la lutte contre l'alphabétisation des mono-artisans, le renforcement de la production artisanale rurale et l'amélioration des conditions sociales des artisans ruraux.

Enfin, il s'est avéré fondamental d'assurer aux artisans ruraux notamment les femmes, l'accompagnement nécessaire pour améliorer leurs revenus à travers l'exploitation rationnelle des projets réalisés. De même, l'encouragement et le soutien des acteurs de l'économie sociale et solidaire à s'investir davantage dans le développement de l'artisanat rural aideront à exploiter la diversité et la richesse dont disposent les campagnes marocaines.

Promotion des activités culturelles et sportives en milieu rural

A l'instar des petites villes et les villes moyennes, le monde rural enregistre un déficit considérable en matière d'infrastructures et équipements culturels et sportifs notamment par rapport à leurs nombres, à leurs tailles et aux prestations qu'ils offrent aux populations. La création de ces équipements en milieu rural dépourvu pratiquement d'installations sportives et culturelles devrait obéir à plusieurs facteurs généralement, l'implication des acteurs locaux, la proximité aux populations bénéficiaires et leur gestion rationnelle pour les empêcher de devenir des lieux déserts. De par son importance en tant que lieux et cadre de vie des citoyens, ces infrastructures culturelles et sportives contribuent à l'épanouissement personnel des jeunes ruraux et les aideront à s'insérer rapidement dans la vie active.

L'installation des infrastructures nécessite de relever le défi de les faire exister et de les maintenir en tant que leviers de l'inclusion sociale pouvant contribuer à ancrer les valeurs de la cohabitation et de la solidarité, à favoriser la création et la diffusion de la culture et à protéger les liens sociaux entre les différentes catégories des populations rurales. De même, le développement des manifestations culturelles et sportives (ex : festivals, compétitions, arts populaires spécifique à chaque région et localité) ont un rôle important pour dynamiser les activités de loisirs et promouvoir le développement économique et social des centres ruraux.

Préservation des ressources naturelles, gestion durable de la biodiversité et adaptation au changement climatique

Le monde rural marocain recèle un gisement considérable des ressources naturelles peu exploitées et parfois mal gérées. La préservation de ces ressources et la promotion d'un environnement sain sont devenues une nécessité urgente et impose aux décideurs et acteurs de la société civile une nouvelle vision et une gestion rationnelle et prospective qu'il s'agit de placer parmi les priorités de la politique de développement du pays.

La gestion durable des ressources naturelles est actuellement confrontée à de multiples contraintes liées notamment au changement climatique qui menace les systèmes alimentaires et le développement humain (sécheresses répétitives, la pollution des ressources en eau, inondations et tempêtes,...).

De même, il est important de protéger et de valoriser les ressources et écosystèmes de haute valeur notamment dans les zones rurales les plus fragiles. La mise en place d'un système solidaire et innovant de compensation nationale et internationale entre zone de protection et zone d'exploitation contribue fortement au renforcement de la coopération entre les habitants au niveau territorial et local.

En outre, l'initiative triple (AAA) «Adaptation de l'Agriculture Africaine » et fonds internationaux de l'environnement et du climat sont des opportunités à saisir pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture solidaire aux changements climatiques.

La société civile et les réseaux d'associations actives dans les domaines de protection de l'environnement dans le monde rural nécessitent le renforcement de leur rôle et le soutien de leurs initiatives en matière d'encadrement et de sensibilisation des citoyens et citoyennes du monde rural aux défis du changement climatique de participation à l'élaboration et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques territoriales dédiées à la gestion des ressources naturelles.

Le développement du monde rural réclame un renforcement de la gouvernance territoriale

La dimension régionale reste peu soucieuse d'une réelle planification territoriale stratégique intégrant un plan régional du développement du monde rural, basée sur une approche participative effective de tous les acteurs concernés. Le monde rural devrait donc occuper une place privilégiée dans la Région de demain.

Certes, des efforts considérables de l'Etat ont été déployés pour le développement du monde rural à travers plusieurs programmes et projets intégrés, mais sans aucune vision commune répondant aux attentes réelles des populations vivant en milieu rural. L'analyse de différents programmes et stratégies renseigne qu'actuellement le Maroc ne dispose pas d'une véritable politique publique intégrée dédiée au développement du monde rural, élaborée avec la participation des acteurs concernés, visant plus de cohérence et d'intégration des actions. Au fil des années les affaires du développement du monde rural sont gérées d'une manière partagée entre plusieurs départements ministériels chacun selon ses missions, ses priorités et son plan de financement. En 2013 une commission interministérielle permanente de développement de l'espace rural et des zones montagneuses, présidée par le Chef du gouvernement, composé de 17 départements ministériels a été instaurée pour assurer le suivi des actions en matière de développement de l'espace rural et des zones de montagne.

Ainsi, le développement du monde rural nécessite la mise en place d'un cadre juridique dédié, qui définit les objectifs et les grandes orientations du développement du monde rural, dans la perspective d'élaborer un code rural. Dans ce contexte, il est impératif de disposer d'une vision nationale, déclinée en plans régionaux du développement du monde rural à intégrer dans les plans du développement régionaux (PDR). D'autant plus que dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, et conformément aux dispositions des lois organiques⁹ régissant la région, la province/préfecture et la commune, le développement du monde rural réclame une adaptation de sa gouvernance en fonction des spécificités et des mutations socio-économiques, culturelles et géographiques des zones rurales.

Ressources affectées au financement des actions de développement rural requièrent plus d'intégration au niveau régional et local

Les ressources publiques affectées au monde rural sont consistantes, mais leur impact sur les populations rurales reste faible et elles n'ont pas pu réduire les inégalités sociales et spatiales, ni répondre efficacement aux doléances exprimées par les populations rurales. Le citoyen vivant en milieu rural devra être davantage au cœur des affections budgétaires afin d'améliorer son revenu et diversifier ses ressources financières. De même, la mise en œuvre du nouveau « programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales de l'espace rural et des zones de montagne » devrait être activée en assurant l'équité dans la distribution du fonds et de l'efficacité dans l'exécution des décisions.

En matière d'accès des populations rurales au financement de leurs projets, malgré la diversité des produits destinés au financement des micro-projets en milieu rural, plusieurs difficultés restent encore posées notamment la faiblesse de la culture entrepreneuriale en milieu rural, le faible accompagnement non financier global des porteurs des projets, et les difficultés d'obtenir de documents juridiques précisant la relation du bénéficiaire avec la terre ; Etc.

Ainsi, l'amélioration de l'accès des populations rurales aux micro-crédits est tributaire de l'élaboration d'un programme de formation de base et d'un dispositif d'accompagnement non financier adaptés à la très petite et moyenne et entreprise agricole et rurale (TPMEAR).

En outre, il est important d'inviter les responsables locaux à préparer des banques de projets à caractère social finançables par les investisseurs privés et les financiers (locaux, nationaux et internationaux) qui s'intéressent au monde rural, en bénéficiant des mesures incitatives à cet égard. Enfin l'exploration des différents modes de financement alternatifs en direction du monde rural pourra contribuer à diversifier les sources de financement des projets portés par les populations rurales.

⁹ La loi organique n° 111-14, relative à la région, celle n° 112-14 sur les provinces et préfectures et celle n°113-14 relative aux communes.

7. Le CESE conclut ce qui suit :

Au terme de cette analyse, le CESE considère que les nouvelles mutations et changements socio-économiques, culturels, démographiques et démocratique qu'a connus la campagne marocaine durant ces dernières années requièrent un changement de paradigme et des approches de développement pour qu'ils soient centrés plus sur l'humain, que le rural ne soit plus confondu avec l'agricole et de ne plus considérer les infrastructures et les différents services sociaux, économique et environnementaux, comme des finalités en soit, mais des moyens dont la mesure de l'impact sur l'humain et le développement des populations du monde rural est le seul indicateur de réussite des programmes et projets mis en œuvre.

En plus des projets à caractère technique, des études sociologiques récentes sur la dynamique de la structure sociale des territoires ruraux, sont d'une importance capitale pour analyser leurs valeurs fondatrices et leur héritage culturel (relations, coopérations, genre...), qu'il faut préserver, ou faire évoluer en élaborant et mettant en œuvre de nouveaux programmes d'innovations sociales adaptées aux spécificités du monde rural afin de renforcer les valeurs de la solidarité et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Par ailleurs, le développement du monde rural devrait être basé sur des démarches innovantes et participatives des acteurs concernés, visant l'amélioration de la qualité de management des services publics, en renforçant la coordination et l'intégration des actions et projets destinés au développement du citoyen vivant en milieu rural, et en rendant effectif les principes de la gouvernance responsable liée à la reddition des comptes. Il conviendrait aussi de procéder à l'évaluation de manière systématique, de l'impact réel de tous les moyens investis par l'Etat et différents acteurs dans le cadre des politiques publiques sectorielles (santé, éducation, agriculture, programmes d'infrastructures de base, programmes de tourisme rural et d'artisanat), tout en appréciant le niveau de cohérence et d'intégration de ces politiques et en impliquant autant que possible les centres de recherches universitaires régionaux.

C'est dans cet esprit et en vue de capitaliser sur les acquis, les engagements de l'Etat et les chantiers en cours notamment celui de la régionalisation avancée et des programmes et plans de développement du monde rural, que le Conseil préconise des recommandations d'ordre stratégique et transversal et des recommandations opérationnelles.

8. Le CESE formule les recommandations suivantes selon deux axes.

1. Recommandations d'ordre stratégique et transversal

1. Adopter une loi-cadre relative au développement du monde rural, dans la perspective d'élaborer un code rural :

2. Elaborer de manière participative une vision nationale du développement du monde rural, incorporant le plan humain, économique, social, environnemental, culturel, projetée à l'horizon de 2030 puis 2050 et développer des moyens de communication au profit de tous les acteurs et population concernée afin de s'approprier du contenu de cette vision, qui devrait orienter tous les processus de développement du territoire à savoir la région, la province et commune rurale ;

3. Restructurer la Commission permanente pour le développement de l'espace rural et des zones de montagne en renforçant ses prérogatives, en la dotant des compétences humaines nécessaires et en adaptant sa composition notamment pour permettre aux 12 présidents de régions de participer à titre consultatif. A cet égard, le Conseil recommande :

- déterminer de manière concertée pour chaque région les vocations essentielles, marquant son identité et son potentiel de production et élaborer un plan de développement rural régional intégré dans les PIDR et inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale cadrée par la loi cadre préconisée ;
- établir des contrats programmes Etat-région pour le financement et l'exécution des plans régionaux du développement du monde rural en mobilisant de manière complémentaire et optimisée les budgets du Fonds du développement rural, du fonds de mise à niveau social, et du fonds de péréquation régionale ;
- créer des commissions régionales de suivi au niveau de chaque région en vue d'assurer la coordination et l'intégration des actions sectorielles tout en renforçant la gouvernance déconcentrée dans la planification et la mise en œuvre des stratégies et programmes du développement du monde rural ;

4. Procéder à l'organisation des assises nationales et territoriales en faveur du monde rural, regroupant toutes les parties prenantes (ex : Départements, région, ONG, élus locaux, parlementaires, personnalités issues du monde économique, associatif ou universitaire) afin de débattre la vision, de l'enrichir et de proposer un plan d'action précis et partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales (région, province, commune rurale) ;

5. Veiller à l'intégration des systèmes d'information et d'évaluation des actions et des dynamiques du développement du monde rural, dans d'une entité régionale dédiée ;

6. Reconsidérer profondément les modes d'affectation, de gestion et de motivation des ressources humaines des différentes administrations et du secteur privé, en explorant d'autres voies et approches plus novatrices et adaptés au milieu rural, susceptibles d'améliorer la qualité et les résultats des services offerts ;

7. Mettre en œuvre les mécanismes d'intégration des politiques nationales et territoriales et d'optimisation des moyens nécessaire au développement du monde rural :

- Activer la promulgation de la charte de la déconcentration, et ériger en priorité, le comité national de pilotage de la régionalisation avancée recommandé par le CESE ;
- Mettre en œuvre les mécanismes de planification et de l'intégration tous les moyens de l'Etat, des régions et des communes rurales en adoptant de manière innovante les grands choix stratégiques qui orientent les actions et les budgets à court, moyen et long terme, lors de l'élaboration des PDR, PDPP, PAC, en fonction de la dynamique et de la mobilité des populations.

8. Procéder à une réforme en profondeur des statuts juridiques des terres pour répondre aux problématiques croissantes notamment le morcellement des terrains agricoles, la forte urbanisation et les mutations démographiques et sociales ;

- élaborer un plan quinquennal accéléré d'immatriculation gratuite pour l'ensemble des petits agriculteurs ;
- exhorter les départements concernés (ministère de la justice, ministère de l'intérieur, le haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, conservation foncière, ...) pour accélérer le traitement des dossiers et l'effectivité des jugements ayant trait au foncier agricole ;

9. Développer et mettre en œuvre au niveau de chaque région, dans des délais raisonnables, un Plan d'Aménagement des centres ruraux, en fonction de leurs dimensions, de l'effectif de la population avoisinante et de leurs proximité des villes, afin de leurs :

- permettre de jouer pleinement leurs rôles en tant qu'espace de vie sociale, économique et culturelle et de création de richesses et d'emploi ;
- garantir les meilleures conditions d'accueil, de vie des citoyens ruraux qui choisiront de manière croissante la mobilité spatiale d'après les projections statistiques du HCP, en tenant à :
- développer les petits villages et centres de l'espace rural profond, en les dotant, en fonction de leurs dimensions, des infrastructures de base et services sociaux, culturelles et économiques en créant les conditions d'une vie décente et attirant les citoyens du monde rural autour des activités non agricoles ;
- développer les villages de l'espace rural à proximité des villes (périurbain), en les intégrant dans la planification de la ville, les connectant de manière forte et convenable (tramway ou train) avec les villes, en leur donnant une vocation économique : sportive, touristique ou industrielle ou autre, afin qu'ils jouent leurs rôles dans l'accueil des migrants ruraux en leur assurant l'accompagnement et la formation, tout évitant aux villes de subir une immigration inévitable de manière anarchique ;
- Procéder d'urgence à une mise à niveau des centres ruraux implantés sans plan d'aménagement afin d'améliorer le cadre de vie des populations notamment l'assainissement et la mise en place des stations d'épuration.

10. Développer une véritable politique de l'habitat rural. A ce niveau, le CESE recommande :

- Elaborer des programmes communaux de réhabilitation de l'habitat rural, améliorer et finaliser les constructions anarchiques et les logements inachevés des centres ruraux ;
- Promouvoir un habitat rural adapté aux spécificités des campagnes marocaines et éviter une distorsion du paysage, en particulier celui des zones de montagnes ;

11. Accélérer et renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de communication en tant que l'un des principaux moyens de développement du monde rural, à moindre coût, en saisissant l'opportunité de la pénétration du téléphone mobile dans le milieu rural et du réseau d'Internet, en :

- Elargissant d'avantage le réseau numérique pour couvrir l'ensemble des territoires en moyens de communication ;
- créant de sites web régionaux actualisés et accessibles, offrant différents services de proximité à travers e-GOV aux populations rurales et acteurs locaux et en leurs assurant l'accès à l'information ;
- Développant des programmes de recherche appliquée, de formation et d'accompagnement adaptés au milieu rural, en impliquant différents écoles et instituts, associations et universités ;
- Incitant les institutions et organisations étatiques, régionales et communales à développer des contenus, outils, moyens multimédia et méthodes d'intégration des nouvelles technologies dans tous les domaines (éducation, agriculture, santé, emploi, tourisme rural, gouvernance locale...), en vue de garantir des services à travers le télé-enseignement, la télémédecine,.... au profit des populations rurales.

12. Rendre effective l'approche intégrative de l'égalité Femme-Homme, dans la politique du développement rural et mettre en place des mesures positives pour l'autonomisation de la femme rurale, pour lever les obstacles structurelles, culturelles et éradiquer les pratiques discriminatoires (Inégalités, statut des femmes au sein de la famille et de la société, participation à la prise de décision, droit d'accès à la propriété et accès à la terre- Soulaiyates, mariages précoces des jeunes filles rurales, travail domestique des enfants, exploitation des femmes ouvrières, conditions de transport).

II. – Recommandations d'ordre opérationnel

A. Garantir un meilleur accès des populations rurales aux services sociaux et aux infrastructures

13. Renforcer le réseau routier des localités rurales surtout les plus éloignées et optimiser les moyens et les efforts des intervenants. A cet effet, le conseil recommande de :

- élaborer une vision à moyen et long terme de la région, des études prospectives et des dynamiques des populations rurales, déclinée en plans régionaux et locaux de connexion des différentes zones habitées ou planifiées et en considérant toutes les routes et pistes (classées, non classées et pistes rurale) existantes ou à réaliser ;
- mettre en place un dispositif qui assure à la fois la construction et surtout l'entretien de ces routes, en définissant et clarifiant la responsabilité de la gestion des routes non classées (entretien, surveillance, signalétique, ouvrages d'art ...) en respectant les normes en vigueur.
- tenir compte des moyens de transport adaptés à promouvoir pour chaque cas de figure ;

14. Renforcer les actions agissantes sur les déterminants de la santé (accès à l'eau potable, assainissement et épuration, éducation sanitaire et éducation globale, accessibilité etc.) en ciblant en priorité les régions défavorisées et les populations pauvres ou vulnérables ;

15. Rendre effective les dispositions de l'article 16 de la loi cadre n° 34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins pour améliorer la couverture des différentes zones rurales en ressources humaines et revoir le décret d'application n° 2-14-562 relatif à la carte sanitaire adopté le 5 novembre 2014 par le Conseil de gouvernement, pour intégrer le secteur privé ;

16. Diversifier les modes d'action du système scolaire (curricula, gestion du temps scolaire et de l'espace ...), en explorant d'autres voies et approches plus novatrices et adaptés au milieu rural, qui seront capable d'améliorer les résultats, la qualité de l'enseignement et le taux de rétention, optimisant les moyens et les efforts ;

17. Elargir le Programme « Tayssir » pour inclure l'enseignement secondaire collégial et le développer afin de lutter contre la déperdition scolaire en milieu rural ;

18. Améliorer la place et l'attractivité de l'École en milieu rural et accélérer la généralisation des écoles communautaires tout en procédant à une évaluation objective au niveau de chaque territoire, en vue dégager les points forts et les points faibles, dans un objectif d'amélioration de l'appropriation par les différents acteurs territoriaux, en s'intéressant d'avantage à la qualité de l'éducation, de l'enseignement et des services sanitaires et sociaux (hygiène, internat, cantine scolaire, ...).

19. Améliorer les programmes d'adduction d'eau potable et d'électrification. A cet égard, le CESE préconise de :

- relier obligatoirement l'adduction d'eau potable à l'assainissement liquide et solide et à la mise en place des stations d'épuration micro et macro adaptés, pour ne pas transformer chaque projet d'adduction d'eau potable en projet de pollution avec tous les effets négatifs sur la santé des populations et des écosystèmes ;
- augmenter le taux de raccordement des ménages au réseau d'eau potable disponible en milieu rural, notamment les populations les plus vulnérables ;
- étendre le réseau électrique, par l'utilisation de solutions innovantes en accordant la priorité à l'utilisation des énergies renouvelables notamment par l'installation de plaques solaires de qualité, utilisables pour différents usages ;

20. Lier l'électrification au développement des activités économiques avec la promotion et le soutien de projets micro-méso ou macro-économiques dans les zones électrifiées pour associer l'électrification rurale en plus du l'usage domestique au développement des localités rurales ;

21. Réhabiliter et repenser la planification et la gestion des souks hebdomadaires en tant qu'espace de vie, de rencontres et d'activités économiques, sociales et culturelles de la population rurale ;

B. Conforter le dynamisme de l'économie rurale

22. Mettre en place des mécanismes adaptés à chaque type de production en vue de maîtriser les circuits d'approvisionnement (ex : intrants, produits chimiques, produits phytosanitaires) et de promouvoir la commercialisation des productions ;

23. Mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'installation des unités de valorisation des produits agricoles en milieu rural. A cet égard, le Conseil préconise de :

- renforcer l'interaction entre les opérateurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'Administration afin de soutenir la production et favoriser la commercialisation et la valorisation de ces productions ;
- consolider la cohérence et l'intégration des interventions et clarifier les rôles et les responsabilités des intervenants dans le domaine de l'industrie de transformation des produits agricoles en vue de donner une nouvelle dynamique au développement du tissu industriel en milieu rural ;
- activer la mise en place du Contrat Programme des Filières agro-alimentaires pour une intégration réelle de l'Amont Agricole et de l'Aval Industriel et une meilleure valorisation des produits agricoles de manière à tirer pleinement profit de la dynamique du Plan Maroc vert ayant permis une croissance de la production de la majorité des filières.

24. Soutenir et renforcer le développement et la réglementation de l'agriculture bio et différents produits du terroir issus notamment de l'agriculture familiale et solidaire ;

25. Accélérer la mise en œuvre de la stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne, validée en juillet 2015 ;

26. Encourager et intégrer les actions du développement du tourisme rural territorial à travers :

- la réalisation d'études au niveau régional, pour évaluer le capital matériel et immatériel de chaque région et localité et le potentiel touristique de chaque zone, afin de développer une vision et un programme à court, moyen et long terme sur le tourisme rural, partagée avec tous les acteurs concernés ;
- l'élaboration et la mise œuvre d'un plan régional intégré du tourisme rural pour valoriser et rendre attractives les potentialités et les richesses dont disposent les zones et localités rurales, en encourageant la « marque région et/ou localité » pour attirer plus de touristes ;
- le développement au niveau de chaque région, d'un programme soutenu pour la réussite d'écosystèmes des micro-unités : gîtes, maisons d'hôtes..., avec la mise en place de toute la chaîne de valorisation (transport, connexion, animation touristique adaptés en milieu rural, commercialisation,...), et de tous programmes annexes de formation et accompagnement des acteurs, pour éviter que les petits projets isolés et les expériences pilotes restent fragiles ou voués à l'échec.

27. Elaborer un plan de développement régional des activités d'artisanats rurales décliné en programme au niveau local ambitionnant notamment la création et l'équipement de maisons de l'artisanat dans les communes rurales à forte potentialités artisanales ;

28. Développer des activités non agricoles en milieu rural, notamment les services liés à l'agriculture et à l'usage commercial et encourager la création des Petites et moyennes entreprises rurales (PMER) ;

29. Valoriser le potentiel d'exploitation et d'élevage du secteur de la pêche, en développant et diversifiant les activités autour des produits de la mer (tourisme, algoculture, collecte des algues, ostréiculture, aquaculture, ...), en faveur des petits pêcheurs et personnes vivantes dans le milieu rural ;

30. Promouvoir la recherche scientifique dans les domaines de l'agriculture et de la sociologie rurale ;

C. Protéger et valoriser les ressources naturelles

31. Eriger la dimension environnementale parmi les priorités de la politique de développement rural et systématiser les études d'impact de tous les projets sur l'environnement en vue d'assurer une gestion rationnelle, durable et prospective des ressources naturelles peu exploitées et parfois mal gérées ;

32. Renforcer les moyens de préservation et de valorisation des ressources et écosystèmes de haute valeur dans les zones rurales les plus fragiles en mettant en place un système solidaire et innovant de compensation nationale et internationale entre zone de protection et zone d'exploitation (ex : paiement des services éco-systémiques) ;

33. Saisir les opportunités offertes par les fonds internationaux de l'environnement et du climat (ex : fonds vert pour le climat, Initiative Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), fonds d'adaptions) pour apporter un soutien aux populations vulnérables du monde rural en matière de financement, de renforcement des capacités et transfert des technologies ;

34. Renforcer le rôle et soutenir les initiatives de la société civile et des réseaux d'associations actives dans les domaines de protection de l'environnement dans le monde rural, en matière :

- d'encadrement et de sensibilisation des citoyens et citoyennes du monde rural aux défis du changement climatique ;
- de participation à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques territoriales dédiées à la gestion des ressources naturelles à l'échelle régionale et locale, conformément à la constitution ;
- d'accompagnement des populations rurales pour le développement de projets locaux et d'assurer leur financement et leur mise en œuvre ;

D. Promouvoir des activités culturelles et sportives en milieu rural

35. Créer au niveau de chaque région et centres ruraux des sites et lieux de vie culturels et sportifs, (maisons des jeunes, animations et compétitions sportives, scoutisme rural, colonies de vacances,...) avec un plan régional et communal de développement et ou de restauration, afin de combler le déficit considérable de ce type d'équipements en milieu rural, en :

- encourageant l'implication et l'accompagnement de la société civile pour contribuer à la conception, à la création et à la gestion des équipements culturels dans les zones rurales ;
- veillant à ce que les infrastructures et équipements culturels et sportifs ciblent les femmes et les différentes catégories de populations rurales ; les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

36. Renforcer et développer les manifestations culturelles et sportives (ex : festivals, arts populaires spécifique à chaque région et localité) pour dynamiser les activités de loisirs et promouvoir le développement économique des centres ruraux ;

E. Assurer un accompagnement de proximité des acteurs locaux et des populations rurales et renforcer leurs capacités

37. Activer la mise en œuvre des approches et des mécanismes de la démocratie participative afin d'améliorer la concertation de la population et d'assurer une véritable appropriation de la population de tout projet ou programme de promotion du monde rural. A cet effet, le CESE recommande :

- impliquer les universitaires et les chercheurs, avec l'ensemble des acteurs de la société civile, dans la sensibilisation, le renforcement des capacités, le suivi, l'évaluation et la dissémination de rapports réguliers auprès des autres acteurs ;
- clarifier les rôles, l'objet de concertations, de débats et de partage au sein des forums régionaux et locaux ;
- développer des actions efficaces d'accompagnement de la population, portées par des agents de développement ou agents sociaux ou des acteurs associatifs régionaux ou locaux bien formés, motivés et évalués ;

38. Renforcer le taux et la qualité d'encadrement des agriculteurs et assurer un accompagnement de proximité en améliorant la qualité du conseil agricole et en diversifiant les programmes de formation, de sensibilisation et des essais de démonstration en fonction des caractéristiques des zones rurales et des capacités des agriculteurs eux-mêmes, tout en procédant à une évaluation régulière des activités de l'Office national de Conseil Agricole (ONCA), en se focalisant sur leur l'impact ;

39. Promouvoir l'entrepreneuriat en monde rural, surtout les petites et moyennes entreprises. Pour cela, le Conseil recommande de :

- bâtir et déployer des programmes de formation adaptée à la petite et moyenne entreprise rurale (PMER) et agricole notamment sur la culture entrepreneuriale et l'éducation financière des porteurs de projets ;
- mettre en place un dispositif d'assistance technique de la petite et moyenne entreprise rurale (PMER) et agricole, à travers la mobilisation de l'expertise appropriée ;
- soutenir les petits exploitants agricoles dans leurs efforts de création d'associations et de coopératives viables afin de contribuer à la promotion de l'économie sociale et solidaire ;

40. Développer et diversifier les programmes et projets régionaux d'alphabétisation dédiés essentiellement à la femme du monde rural ;

F. Renforcer le financement des actions du développement rural et l'orienter vers le bien être de la population du monde rural ;

41. Mettre la citoyenne et le citoyen du monde rural au cœur des affections budgétaires afin d'améliorer leurs revenus et diversifier leurs ressources financières ;

42. Encourager les investisseurs privés et les financiers (locaux, nationaux et internationaux) à s'intéresser au monde rural en prenant des mesures incitatives dans des secteurs à valeur ajoutée en impliquant les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

43. Explorer les différents modes de financement alternatifs en direction du monde rural ;

44. Inciter les responsables locaux à préparer des banques de projets à caractère social finançables par les investisseurs retenus ayant bénéficiés des mesures incitatives ;

45. Activer la mise en œuvre du nouveau « programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales de l'espace rural et des zones de montagne » en assurant de l'équité dans la distribution du fonds et de l'efficacité dans l'exécution des décisions.